

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 49

Artikel: Compensation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210846>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 5 décembre 1914 : La ruade de la jument (V. F.). — Chez les peintres. — Chapeau bas (Lili Haller). — A propos de la remise en exploitation des mines de Pandex. — L'attente (J. M.). — Se suivint-elle ? — La Wacht am Rhein.

Nouveaux abonnés.

Les personnes qui prendront un abonnement nouveau **d'un an**, dès le **1^{er} janvier 1915**, recevront **GRATUITEMENT** les numéros du mois de décembre courant.

LA RUADE DE LA JUMENT

A semaine dernière ont été installés dans leurs fonctions le nouveau recteur de l'Université de Lausanne et les nouveaux professeurs ordinaires. C'est une cérémonie toujours intéressante et où l'on entend souvent de fort jolies choses. M. le Dr Michaud, appelé à la chaire du regretté Louis Bourget, a parlé des médecins du Pays de Vaud, du souci constant de nos autorités pour le bon traitement des malades, de l'éclat que firent rejoindre sur Lausanne des praticiens comme Pierre Franco (xvi^e siècle), qui fut notre premier grand ophtalmologiste; comme Guillaume Fabrice (1560-1634), lequel perfectionna toutes les branches de l'art de guérir; comme Tissot (1728-1797), que les rois et les empereurs voulaient avoir à leur cour.

Ce n'est pas des maîtres aussi illustres qui traitèrent, voici près de deux cents ans, le jeune Antoine de Polier¹, qui faillit mourir des suites d'une ruade de cheval. Voici comment il conte cet accident dans son journal, publié par le professeur F.-A. Forel dans la *Revue historique vaudoise* de 1911²:

Sur la fin de l'été de 1722 (Antoine de Polier avait alors neuf ans), feu mon cher père, qui montait très bien à cheval, ayant eu l'honneur d'être écuyer de Madame la première reine de Prusse, feu mon père, dis-je, avait acheté de M. de Vufflens une très belle jument anglaise. J'étais pour mon malheur sur la porte de la maison au moment de son arrivée. Il mit pied à terre, et je fus au-devant de lui. Il me passa la main sous le menton et, me pinçant un peu les oreilles, il me dit : « Si tu t'avises d'aller à l'écurie fouetter cette jument, je te promets que je mettrai les oreilles que je tiens dans ta poche. Je n'avais jamais imaginé qu'il pût y avoir quelque plaisir à fouetter une jument à l'écurie; mais, dis-je, fils d'Eve, je n'eus dès le même soir rien de

plus pressé que de me procurer un petit fouet de cordelettes, pour aller, dès que je serais levé, fouetter la belle jument. Ce qui fut projeté fut exécuté, et je trouvai en effet qu'il était fort drôle de lui faire faire de petits hauts-le-cul qui m'amusaient beaucoup. J'amenaï mes frères, mes sœurs et mes jeunes camarades pour leur procurer le ravissant plaisir que je goûtais assez souvent au cours de l'hiver.

Un beau jour de printemps que mon père était allé se promener, dès qu'il fut rentré et que je le sus en compagnie, je ne vis rien de mieux à faire que d'aller donner à la belle jument ce que j'appelaïs sa leçon de danse; mais elle n'était pas sans doute ce jour-là disposée à la prendre, ou le valet d'écurie l'avait attachée le licol plus long qu'à l'ordinaire; dès le deuxième petit éclat que je voulus lui donner sur la crête, elle me lâcha une ruade sur le sein gauche si rudement que mon habit en fut déchiré, que j'allai tomber à quelques pieds de là, sans connaissance. J'ignore combien j'y restai; je me souviens seulement que souffrant plus que je ne puis l'exprimer, pouvant à peine me plaindre et me tenir sur mes pieds, je gagnai à quatre la cuisine et fis part de mon malheur à la cuisinière, qui m'aimait beaucoup. Elle me porta dans ma chambre, me mit au lit et, ayant fait une forte décoction de nos herbes vénérables, elle m'en fit avaler une couple de tasses et appliqua sur la partie meurtrie les herbes bouillantes qu'elle avait renfermées dans un petit sachet. Elle me promit de n'en dire à personne et d'aviser au moyen de me guérir.

Les tisanes et les emplâtres de la bonne femme soulagèrent si bien le malade qu'au bout de deux jours il gambadait avec un de ses amis sur les murs de la ville, qui étaient alors la promenade favorite des jeunes Lausannois. Sa mauvaise étoile voulut qu'il tomba de là dans un jardin et que cette chute raviva la meurtrissure causée par la ruade. Dès lors, le mal ne fit qu'empirer. M. et Mme de Polier appellèrent un « médecin de confiance », qui diagnostiqua une phthisie, dont l'issue semblait devoir être rapidement fatale. Un autre homme de l'art, réfugié français, ancien chirurgien major des armées du roi Guillaume III, ordonna le séjour à la campagne et le lait de chèvre. Antoine fut transporté à Bussigny; mais là se forma sur sa poitrine, subitement, une tumeur qui croissait pour ainsi dire à vue d'œil et qui lui fit perdre les sens.

On fut effrayé à la vue d'un abcès presque aussi gros que le sein d'une nourrice et qui s'était si promptement manifesté. Ma chère mère voulut avec des cataplasmes l'amener à suppuration; elle mit pour cela d'abord la main à l'œuvre. Mais pour mon malheur, mon cher père fut le lendemain à Vernand chez M. le conseiller de Polier, notre cher oncle, qui avait chez lui Mme la bailliive de Tavel, sa belle-mère. Cette bonne dame, toute pleine d'œuvres de charité et de bienfaisance, sans cesse occupée à procurer du soulagement aux pauvres malades, composait pour eux des onguents et prenait souvent la peine de les appliquer elle-même. A peine mon père eut-il parlé de l'apparition subite d'un abcès sur le sein gauche, qu'elle proposa un onguent dont elle vanta les merveilles pour dissiper les maux du sein des femmes dont le lait est épandé ou vicié, mais ne pouvant convenir à ceux d'un

jeune garçon de dix ans. Dès qu'il fut appliqué, il fit tous les maux possibles.

Abandonnant le baume de la bailliive, les parents d'Antoine recoururent aux lumières du chirurgien français Pierre Barre, à Lausanne. Celui-ci, aidé d'une demi-douzaine de chirurgiens, « se décida à attaquer la tumeur par les scariotiques et la poudre infernale ».

Je fus attaché par les bras, les jambes et le milieu du corps sur un lit placé dans un endroit isolé, n'ayant rien de libre que la langue, dont assurément je ne me servais pas pour faire des vers à la louange de messieurs mes chirurgiens, que je traitais de bourreaux sans quartier ni miséricorde; la réduction de l'abcès extérieur fut l'ouvrage de quatre à cinq heures, pendant lesquelles mes souffrances furent au-dessus de toute expression... Les médecins et chirurgiens se réunirent pour faire comprendre à mon père que mon mal était incurable, mais qu'il avait de quoi se consoler de ma mort dans l'existence de six autres garçons, tous robustes et bien portants. Mon père, fondant en larmes, vint m'annoncer l'arrêt de ma mort prochaine prononcée par la Faculté... Je voulus recevoir la bénédiction de ma mère, de mes frères et de mes sœurs, qui furent tous édifiés de ma grande fermeté. Je vis aussi mes amis et leur parlai avec force et cordiale amitié; je disposai de mes éternelles et de quelques petits effets d'enfant, en faveur de ma mère, mon frère Paul, mes sœurs aînées et mes amis. Pendant que tout cela se passait autour de mon lit de douleur, un chirurgien suisse nommé M. Brun, qui avait pour moi l'affection la plus vive et ne pouvait pas digérer le prononcé de la consulte, M. Brun vint à mon père et lui demanda avec l'instant la plus vive de me confier à lui, qu'il espérait avec le secours de Dieu et les bons conseils de M. Barre de me tirer d'affaire. Mon père et ma mère lui répondirent avec bonté, mais lui marquèrent la plus grande répugnance à lui accorder sa demande, qui aboutirait peut-être à prolonger une vie pendant quelques jours passés dans les douleurs les plus cruelles...

M. Brun ne se rebuva pas. S'entourant des lumières des docteurs Barre et Charrière à Lausanne, Condongnan à Genève, Passavant à Bâle, il essaya d'un traitement alors nouveau, qui consistait à ne point refermer la plaie et à lui permettre de se nettoyer au moyen d'une canule, qu'Antoine de Polier appelait son « petit robinet ». Combiné avec des infusions de « tisane royale », ce traitement remit sur pied le malade au bout de quelques mois, c'est-à-dire au printemps 1726. Polier se maria deux fois, eut plusieurs enfants, vécut fort heureux et mourut septuagénaire.

V. F.

Compensation. — Au restaurant à 1 fr. 15.

Un garçon, portant une omelette à un client, passe devant le patron.

— Bien grosse, votre omelette, gronde le patron. Pour une seule personne, il ne faut que deux œufs.

— Je le sais bien. Mais aujourd'hui les œufs ne sont pas frais. Alors, pour que le client ne se plaigne pas, j'ai dit au cuisinier d'en mettre quatre.

¹ Antoine de Polier, seigneur de Bottens, né en 1713, fut premier pasteur de Lausanne, doyen de la classe de Lausanne et de Vevey, membre de plusieurs académies étrangères. En relations avec Voltaire, il l'engagea à séjournier à Lausanne. Son fils Henri fut le préfet du Léman; sa fille Isabelle, devenue baronne de Montolieu, est l'auteur des *Châteaux suisses*. Antoine de Polier mourut à Lausanne en 1783.

² Nous abrégeons un peu, car l'auteur ne fait grâce d'aucun détail.